

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 28 novembre 2018 allouant un complément exceptionnel de rémunération à M. Damien Behr au titre de l'intérim des fonctions de directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval (EPAMSA)

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 29 août 2018 nommant M. Damien Behr directeur général par intérim de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval (EPAMSA) à compter du 1^{er} septembre 2018,

Décident:

Article 1^{er}

Au titre de l'intérim exercé à compter du 1^{er} septembre 2018 et jusqu'à la date d'effet de la nomination du prochain directeur général titulaire de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval, il est alloué à M. Damien Behr un complément exceptionnel de rémunération d'un montant mensuel brut de 986 €.

Article 2

Le directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval (EPAMSA) est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 novembre 2018.

Le ministre de l'économie et des finances,
BRUNO LE MAIRE

Le ministre de l'action et des comptes publics
GÉRALD DARMANIN